

PERSONNE NON CANADIENNE ÉTUDIANT DE L'ÉTRANGER



Cours offerts aux personnes non canadiennes étudiant de l'étranger

En tant que personne non canadienne étudiant de l'étranger :

- vous pouvez vous inscrire à des cours au choix ou dans un programme;
- vous pouvez vous inscrire à tous nos cours, SAUF aux cours dont les devoirs doivent être expédiés par la poste. Lorsque ce mode d'expédition s'applique aux devoirs, la section Particularités de la fiche descriptive du cours en fait la mention.

Découvrez nos cours à cegepadistance.ca/guide.

Pour vous inscrire

Si vous désirez suivre un cours ou être admis dans un programme au Cégep à distance, vous devez répondre aux mêmes exigences que les étudiants québécois. Ainsi, vous devez avoir obtenu l'équivalent du diplôme d'études secondaires (DES), et vous devez obtenir une attestation de scolarité émise par un service d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec. Des frais s'appliquent (voir Frais à déboursier à cegepadistance.ca/frais).

Vous devez inclure dans votre demande une copie certifiée conforme de tous vos documents scolaires. Si vous fournissez des photocopies (en couleur ou non) des diplômes ou des relevés de notes, votre demande vous sera retournée sans avoir été traitée.

Une copie certifiée conforme est une photocopie d'un document original certifiée conforme par son émetteur ou par une autorité reconnue du pays ou du territoire qui a délivré le document. Vous trouverez la liste des autorités reconnues pour certifier conformes des documents à quebec.ca/immigration/regles-documents-formats.

Si vous soumettez un document (incluant un sceau ou un cachet) dans une langue autre que le français ou l'anglais, vous devez fournir l'original de la traduction complète du document (incluant les sceaux et les cachets) faite par un traducteur reconnu.

Pour vous inscrire, vous devez remplir le formulaire d'inscription disponible à cegepadistance.ca/formulaires et nous acheminer :

- les copies de vos diplômes et de vos relevés de notes, dont ceux des 10^e, 11^e et 12^e années ;
- une photocopie lisible de votre acte de naissance indiquant le nom des parents. S'il n'est ni en français ni en anglais, l'acte de naissance doit être traduit dans l'une de ces langues. La traduction doit être officielle (traducteur agréé) et l'acte de naissance traduit doit comporter le sceau du traducteur ;
- le formulaire d'inscription dûment rempli ;
- le paiement, qui doit se faire par carte de crédit en dollars canadiens.

Le Cégep à distance peut, selon le cas, imposer un test de classement en français.



Frais à déboursier

Consultez cegepadistance.ca/etudiantetranger pour connaître les frais à déboursier selon votre situation. D'autres frais peuvent s'appliquer. Consultez également cegepadistance.ca/frais.

Envoi de votre demande

Vous devez prendre connaissance des sections suivantes de notre site à cegepadistance.ca avant de transmettre votre demande d'admission :

- Conditions d'admission ;
- Périodes d'inscription ;
- Matériel pédagogique obligatoire ;
- Frais à déboursier.

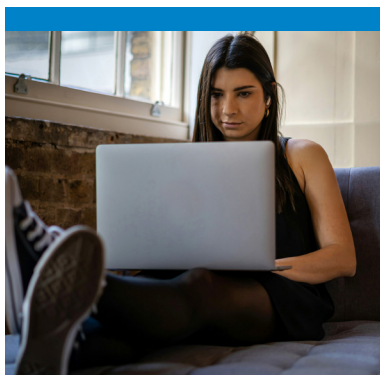
Vous pouvez transmettre votre demande par courriel ou par télécopieur.

Par courriel

inscription@cegepadistance.ca

Par télécopieur

+ 1 514 864-6400



LE CÉGEP À DISTANCE EN UN COUP D'OEIL

- Suivez vos cours à votre rythme, où vous le voulez, quand vous le voulez.
- Profitez d'un maximum de six mois pour remettre vos devoirs et de trois mois pour passer vos évaluations après la correction de votre dernier devoir.
- Bénéficiez d'un accompagnement pédagogique et de soutien dans votre cheminement scolaire.